



Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

## **Événements de Lyon : nouvelle attaque du ministre contre les franchises universitaires**

Le tragique événement qui a eu lieu à Lyon le 12 février est utilisé par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Philippe Baptiste, pour amplifier ses attaques contre le libre droit de réunion et d'expression dans les universités. Au prétexte que cet événement a eu lieu « *en marge* » d'une conférence qui se tenait à l'IEP de Lyon, le ministre rend en effet les établissements d'enseignement supérieur responsables de ce qu'il se passe sur la voie publique ! La notion très imprécise de « *marge* » permet ainsi de dédouaner le gouvernement de ses responsabilités pour les reporter sur les établissements d'enseignement supérieur.

De plus, en imputant faussement aux propos tenus lors de la conférence l'objectif de « *mettre [les jeunes] dans la rue pour avoir des interactions violentes* » et en qualifiant la conférence de « *meeting* », le Ministre met en cause à la fois la libre décision de l'IEP de Lyon d'inviter une conférencière et la qualification de celle-ci, avocate et élue au parlement européen, pour tenir, devant un public universitaire, une conférence sur les relations entre l'UE et les gouvernements européens dans le cadre du conflit au Proche-Orient. Il ne revient pas au Ministre de déterminer qui est qualifié pour intervenir dans un établissement d'enseignement supérieur.

Ces raisonnements infondés amènent le Ministre à co-signer une circulaire avec le ministre de l'Intérieur à ce sujet, circulaire adressée principalement aux recteurs de régions et aux recteurs délégués à l'enseignement supérieur. Sous couvert de traquer les « *risques de troubles à l'ordre public* », cette circulaire cherche à enrôler les établissements d'enseignement supérieur dans la gestion politique de ce que les deux ministres qualifient de « *violence politique* ».

Les établissements d'enseignement supérieur ne se laisseront pas prendre au jeu de cette instrumentalisation politicienne. Ils seront en revanche vigilants sur sa portée liberticide, puisqu'elle vise à remettre en cause une fois encore les franchises universitaires, lesquelles accordent aux étudiants comme aux personnels une entière liberté d'expression dans les enceintes de leurs établissements, donc la libre détermination de leurs activités au sein de ceux-ci.

Venant d'un ministre qui a essayé de censurer un colloque au collège de France, promu une enquête permettant de ficher les opinions politiques et religieuses des personnels et des étudiants, mis en place des dispositions attentatoires aux franchises universitaires en application de la loi dite de « *lutte contre l'antisémitisme* », soutenu tant d'autres tentatives d'interdire l'expression de personnels et plus encore d'étudiants à propos de la situation à Gaza et du sort abject fait au peuple palestinien, c'est donc une nouvelle pression exercée sur les universités et établissements d'enseignement supérieur, sur leurs personnels, sur leurs étudiants, pour qu'ils se taisent, ne se réunissent plus, ne débattent plus, ne s'expriment plus. C'est inacceptable !

Pour FO ESR :

- > Ce n'est pas au Ministre de déterminer qui a le droit de parler dans les établissements universitaires ni les sujets qui peuvent y être abordés ;
- > les franchises universitaires, les libertés académiques, les libertés d'opinion, d'expression, de réunion dans les établissements d'enseignement supérieur doivent être intégralement respectées par toutes et tous, à commencer par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- > l'Université n'a pas à être le relais de la propagande politique gouvernementale : la circulaire co-signée avec le ministre de l'Intérieur doit être retirée ;
- > toutes les conférences à propos de la situation à Gaza et au Proche-Orient doivent pouvoir se tenir.

Montreuil, le 18/02/2026